**APPEL A PROJETS**

 Insertion socioprofessionnelle et Mobilité

Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze

Formulaire à remplir pour le 15 mars 2023

1. CONTEXTE

L’ASBL GAL (Groupe d’action locale) Condroz Famenne a pour objet d’encourager les initiatives locales de développement rural, de soutenir les actions innovantes, démonstratives et transférables illustrant les nouvelles voies que peut emprunter le développement durable. Le GAL Condroz Famenne est actif sur les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze.

Dans le cadre de son projet « mobilité », le GALCondroz-Famenne mène un plan d’actions en vue de soutenir et développer une mobilité durable et accessible à tous sur le territoire. En effet, la problématique de la mobilité touche de manière spécifique le milieu rural en raison, notamment, de la dispersion de l’habitat, de l’éloignement géographique par rapport aux services et de la disparition des services de proximité.

La mobilité des habitants y est essentiellement tributaire de la voiture. Outre les conséquences négatives connues sur l’environnement, la place importante de la voiture (dont le coût d’achat et de fonctionnement est élevé) entraîne la précarisation des catégories sociales modestes n’ayant pas les moyens d’investir dans un tel équipement. Or, l’enjeu est de taille puisque les problèmes de transport sont un des principaux freins à l’accès à la formation, à l’emploi, à la santé, et aux activités de loisirs, sportives, culturelles et sociales.

Dans ce cadre, **le GAL souhaite soutenir, via cet appel à projets, le développement d’activités de promotion de la mobilité alternative et durable (mobilité douce, mobilité partagée, …) à destination de publics éloignés de l’emploi et/ou en situation de fragilité, de précarité ou de handicap.**

**Exemples de projets :**

* Journée d’initiation au vélo électrique ;
* Sensibilisation d’un public éloigné de l’emploi à la sécurité routière et mise en selle ;
* Mise en place d’un système de covoiturage au sein de la structure ;
* Formation à l’utilisation des transports en commun (comment identifier les moyens de transport disponibles pour mon trajet, comment acheter mon titre de transport, ) et mise en situation ;
* Séance d’information sur le coût de la mobilité ;
* Module d’apprentissage du vélo ;
* Location de vélos électriques pendant plusieurs mois en vue de leur mise à disposition auprès des bénéficiaires pour les trajets quotidiens;
* …..
1. RÈGLEMENT

## Objet

Le présent règlement établit les modalités de participation à l’appel à projets, ainsi que les critères de recevabilité et de sélection.

## Critères de recevabilité

* le dossier de candidature :
* doit être dûment complété
* doit être envoyé au format word
* doit être introduit au plus tard le 15 mars 2023 à minuit
* le promoteur/responsable du projet :
* a plus de 18 ans
* développe le projet sur la commune **de Ciney, Hamois, Havelange et/ou Somme-Leuze**
* est une école, un centre culturel, une administration (CPAS, FOREM, PCS …), une ASBL ou une entreprise active dans le secteur de l’insertion socioprofessionnelle.
* le projet :
* est un projet d’intérêt général
* doit être initié entre avril 2023 et octobre 2023

Le dossier devra être envoyé par courriel à l’adresse pauline@condroz-famenne.be. Le dossier comprendra le formulaire ad hoc complété pour l’ensemble des rubriques, signé et daté par le demandeur, ainsi que toute autre pièce que le demandeur estime utile.

## Critères de sélection et budget de l’appel à projets

Le budget total de l’appel à projets s’élève à 6.000,00€. Une somme de maximum 2.000,00€ pourra être consacrée, par projet. La sélection sera annoncée fin mars 2023.

**Par ailleurs, un accompagnement du GAL Condroz-Famenne pourra être apporté pour le développement du projet : à titre d’exemple, un soutien pour la mise en réseau du projet, la promotion du projet, la réalisation des marchés publics, etc.**

Les projets seront analysés sur base des critères sous-mentionnés. Il est nécessaire de présenter le projet de manière à ce que nous puissions en faire l’analyse :

* L’ancrage territorial du projet ;
* Le projet concerne la mobilité durable ;
* Le projet s'adresse à des publics éloignés de l’emploi et/ou en situation de fragilité, de précarité ou de handicap .
* Le projet est de préférence durable (évite l’effet « one shot ») ;
* Le projet est suffisamment préparé et élaboré pour être mis en œuvre dans un délai raisonnable ;
* Le porteur de projet prévoit un budget clairement délimité.

## Dépenses éligibles et non éligibles

Peuvent être soutenus :

* Les frais d’action liés à la mise en place et au fonctionnement du projet (ex : frais d’animation, indemnité bénévole, petit matériel, location d’une salle…)
* Les frais de promotion du projet

Ne peuvent être soutenus :

* Les frais d’infrastructure et d’investissement (ex : vélos)
* Les frais de fonctionnement structurels non spécifiques au projet
* Les frais de salaire

## Utilisation du soutien apporté

Il est à noter que les dépenses seront soumises aux règles des marchés publics. Le GAL se chargera d’effectuer les procédures de marchés (comparaison de 3 offres de prix). Le porteur du projet ne pourra engager préalablement aucune dépense. Le GAL Condroz-Famenne paiera directement les factures.

A minima, les parties se rencontreront une fois tous les deux mois pour faire un bilan de l’état d’avancement. Le GAL contactera une fois par mois le porteur afin de connaître ses besoins dans le bon fonctionnement de l’action. Un bref rapport d’activités devra être fourni 15 jours après la fin du projet et au plus tard le 17 novembre 2023.

## Contrepartie

En contrepartie du soutien octroyé, le logo du GAL Condroz-Famenne, de la Wallonie, de l’Europe et du programme LEADER (accompagné de la mention « Fonds européen agricole pour le développement rural : l’Europe investit dans les zones rurales ») seront insérés dans toutes les publications, sur les invitations éventuelles, sur l’ensemble des supports de promotion et sur le site de la manifestation ou toutes autres productions liées au projet.

# Contact

Pour plus d’informations, veuillez prendre contact avec Pauline Thyrion, chargée de mission mobilité.

* Téléphone : 0483 54 66 40
* Mail : pauline@condroz-famenne.be
* Disponible le lundi, mardi matin et jeudi
1. Formulaire

## Identité du demandeur

**Structure**

Dénomination du demandeur :

Statut juridique du demandeur :

Numéro d’entreprise (le cas échéant)

Objet de l’association ou activité du demandeur :

Nom et titre (fonction) du porteur du projet ou de la personne habilitée à engager juridiquement l’organisme demandeur :

**Adresse postale**

Rue et numéro :

Code postal :

Localité :

**Coordonnées de contact**

Téléphone :

Site internet :

Courriel :

## Projet

Intitulé du projet/de l’action :

Description de l’action proposée (max. 15 lignes ) : contenu, public, nombre de modules, tranches horaires, calendrier de mise en œuvre ….

Quels sont les objectifs du projet ?

Sur quelle(s) zone(s) du territoire envisagez-vous développer l’action ?

Combien de participants pouvez-vous toucher ?

Quelles raisons ont motivé la mise sur pied de ce projet ? Pensez-vous que votre projet répond à une demande ? Expliquez.

Disposez-vous déjà de partenaires pour réaliser votre projet ? Si c’est le cas, citez-les et décrivez leurs rôles :

Quels types d’actions en matière de mobilité alternative et/ou en matière d’insertion la structure a-t-elle déjà mis en place sur le territoire et avec quel(s) public(s)?

En quoi ce projet s’inscrit dans le projet global de la structure ?

## Budget prévisionnel

Quel est le montant du soutien financier que vous sollicitez auprès du GAL et à quelles dépenses le destinez-vous ? Compléter ce tableau

|  |  |
| --- | --- |
| RECETTES | DEPENSES |
| Appel à projet « Insertion socioprofessionnelle et Mobilité » GAL | € | Promotion : *(préciser)* | € |
| Fonds propres | € | Petite Matériel : *(préciser)* | € |
| Autres financements : *(préciser)* | € | Frais d’animation : *(préciser)* | € |
|  | € | Autres : *(préciser)* | € |
|  | € |  | € |
|  | € |  | € |
| **TOTAL** | € | **TOTAL** | € |

# Signature

Date et signature du responsable du projet